

**Réunion du Comité Syndical
Le 30 septembre 2026**

**Autorisations de programme et crédit de paiement AP/CP
Projet de modernisation de l'UVE 2025-01
Présentation et poursuite des opérations engagées**

Le Comité Syndical du SITTOM-MI s'est réuni à son siège administratif à Pontivy, le mercredi 30 septembre 2026, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques VIDELO.

Etaient présents : (T : Titulaires ; S : Suppléants)

PLOERMEL COMMUNAUTE : David BOULVAIS (T), Jean-Pierre LATOUR (T), Daniel LERUYET (T), Kristyna ROGER (T) et Daniel MANENC (T).

PONTIVY COMMUNAUTE : Jean-Jacques VIDELO (T), Michel CABEL (T), Jean-Jacques MERCEUR (T), Daniel AUDO (T), Bernard LE BRETON (T), Olivier GUEGAN (T) et Laurent TELLIER (T).

ROI MORVAN COMMUNAUTE : Sébastien WACRENIER (T), Paul COZIC (T) et Daniel SKOCZ (T).

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE : Henri LE CORF (T), Jean-Marc ONNO (T), Pierre BOUEDO (T), Yoann HEMON (T) et Rolan LORIC (T).

BAUD COMMUNAUTE : Yolande KERVARREC (T), Philippe ROBINO (T) et Claude ANNIC (T).

OUST BROCELIANDE COMMUNAUTE : Didier HURTEBIZE (T), Didier THEBAUD (T), Gaël MONNIER (T) et Loïc BALAC (T).

Ont donné pouvoir :

PLOERMEL COMMUNAUTE : Kévin ARGENTIN (T) à David BOULVAIS (T)

Nombre de membres en exercice : 38 - Présents : 27

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical a pu valablement délibérer.

Monsieur Jean-Marc ONNO est désigné secrétaire de séance.

Délibération

***Autorisations de programme et crédit de paiement AP/CP
Projet de modernisation de l'UVE 2025-01
Présentation et poursuite des opérations engagées***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20-2025 du Comité Syndical du 25 juin 2025 portant création d'une autorisation programme AP pour le projet de modernisation de l'unité de valorisation énergétique des déchets du SITTOM-MI,

Vu les délibérations antérieures relatives à la réalisation des opérations concernées,

Considérant le renouvellement des membres du Comité syndical intervenu à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes des collectivités membres,

Considérant qu'il appartient au nouveau Comité syndical de disposer d'une information complète sur les opérations pluriannuelles engagées antérieurement, leur niveau d'avancement, les dépenses déjà réalisées ainsi que les crédits restant à mobiliser,

Considérant que les opérations concernées ont fait l'objet de décisions régulièrement adoptées par le précédent Comité Syndical et qu'elles sont déjà engagées juridiquement ou financièrement,

Considérant qu'il convient dès lors de présenter au nouveau Comité syndical l'état d'avancement de ces opérations et de formaliser la poursuite de leur exécution dans le cadre des autorisations de programme et crédits de paiement,

Considérant que la gestion en autorisations de programme et crédits de paiement permet d'assurer un suivi pluriannuel des opérations tout en n'inscrivant au budget de chaque exercice que les crédits de paiement nécessaires à leur réalisation,

Après en avoir délibéré, à la majorité (25 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention), le Comité Syndical décide de prendre acte de la délibération n°20-2025 en date du 25 juin 2025 relative à la programmation pluriannuelle des opérations, et de poursuivre la réalisation des opérations engagées par le SITTOM-MI antérieurement au renouvellement du Comité syndical telle que présentée dans le tableau suivant :

.../...

Délibération

ÉTAT DES CRÉDITS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Opération : Modernisation de l'UVE du Sourn

AP n° : 2025-01

Montant total de l'AP (€) : 95 000 000 €

Exercice	Situation	Crédits prévus	Crédits consommés	Reste à financer	Observations
2024	Réalisé	200 000 €	200 000 €	94 800 000 €	Études et maîtrise d'œuvre
2025	Réalisé	20 316 488 €	3 141 908 €	91 658 092 €	Études et maîtrise d'œuvre
Sous-total réalisé			3 341 908,00 €		
2026	Prévision	45 000 000 €		46 658 092 €	Travaux
2027	Prévision	40 000 000 €		6 658 092 €	Travaux
2028	Prévision	6 658 092 €		0 €	Achèvement et réception
Sous-total prévisionnel		91 658 092,00 €			

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean-Jacques VIDELO



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
Traitement et Transfert
des Ordures Ménagères
du Morbihan Intérieur
SITTOM-MI